

UNIVALOM
Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
En exercice :	23
Présents :	12
Votants :	12
Procuration	
Date de la convocation : 3 Avril 2018	

SEANCE DU 10 avril 2018

Délibération 2018-17

OBJET : Adhésion au réseau compost citoyen

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 10 avril à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Evelyne FISCH, Cléa PUGNAIRE représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Guilaine DEBRAS est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Original
 Expédition certifiée conforme à l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

UNIVALOM a mis en œuvre fin 2015 un Programme Local de Prévention des Déchets pour les années 2016-2020 validé en Conseil Syndical lors de la séance du 22 décembre 2015. Le programme a été décliné en 5 thématiques principales et 14 actions :

- Thématique n°1 : le compostage
- Thématique n°2 : le broyage
- Thématique n°3 : le gaspillage alimentaire
- Thématique n°4 : le réemploi
- Thématique n°5 : le partage de ressources

Le compostage partagé est une action développée par le Syndicat depuis 2011. A ce jour, plus de soixante sites ont été installés. Cette initiative suscite toujours un engouement majeur et est plébiscitée par les habitants

Face à cette montée en puissance et afin de répondre aux exigences de la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, il est proposé que le Syndicat adhère au Réseau Compost Citoyen.

Le Réseau Compost Citoyen est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour but de rassembler et de représenter les structures et individus dans la promotion de la gestion citoyenne et de proximité des déchets biodégradables.

L'association se compose d'un réseau d'adhérents de différentes catégories : des personnes physiques et morales (associations, entreprises et collectivités). Le réseau a pour vocation de :

- Représenter ses membres auprès des instances concernées par la gestion des déchets,
- Soutenir les projets,
- Former et informer les maîtres ou guides composteurs,
- Assurer une veille réglementaire dans le domaine de la gestion de proximité.

La cotisation annuelle est de 400 euros pour l'année 2018. Elle sera renouvelée tous les ans.

Les statuts de la cette association, sa charte ainsi que son code de déontologie sont annexés à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire adhérer UNIVALOM au réseau compost citoyen et à signer tous les actes et documents afférents à cette adhésion,
- **DE DESIGNER** Madame Josette BALDEN pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Messieurs MELE et LE BLAY en tant que suppléants,
- **D'INSCRIRE** la cotisation annuelle correspondante au Budget Primitif 2018.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Le Comité Syndical

A l'unanimité

- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire adhérer UNIVALOM au réseau compost citoyen et à signer tous les actes et documents afférents à cette adhésion,
- **DESIGNE** Madame Josette BALDEN pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Messieurs MELE et LE BLAY en tant que suppléants,
- **INSCRIT** la cotisation annuelle correspondante au Budget Primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente


Josette BALDEN